



Groupe Scolaire Jacques Majorelle

ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DE PARENTS D'ÉLÈVES AU CONSEIL D'ÉCOLE ET D'ÉTABLISSEMENT

PROFESSION DE FOI

Année scolaire 2023-2024

Madame, Monsieur, chers parents.

Vous êtes appelés à élire les représentants des parents d'élèves au conseil d'école et d'établissement.

VOTER, C'EST IMPORTANT

POUR ASSURER LA PRESENCE DES PARENTS à l'école et auprès des différentes instances : Conseil d'école, Conseil d'établissement.

POUR DONNER SON AVIS SUR LA VIE DE L'ÉCOLE dans l'intérêt des élèves : Projet pédagogique, restauration scolaire, cantine, règlement intérieur...

LES DEUX PARENTS VOTENT. CHAQUE VOIX COMPTE !

L'APE PRESENTE SES CANDIDATS A VOS SUFFRAGES et vous invite à voter nombreux pour eux :

Nous tenons à souligner l'importance de l'éducation dans la vie de nos enfants. Elle façonne leur avenir et leur donne les outils nécessaires pour réussir dans un monde en constante évolution.

Notre engagement principal est de promouvoir la collaboration entre les parents, les enseignants et l'administration de l'école. Nous nous engageons à veiller à ce que chaque enfant ait la possibilité de s'épanouir à l'école. Cela inclut la promotion de l'inclusion, de la diversité et de l'égalité des chances pour tous les élèves. Nous devons garantir que chaque enfant puisse atteindre son plein potentiel, quel que soit son parcours ou ses besoins spécifiques.

Nous sommes également déterminés à soutenir les activités parascolaires et les projets éducatifs qui enrichissent l'expérience scolaire de nos enfants. Ces activités sont essentielles pour favoriser le développement holistique de nos élèves et pour leur apprendre des compétences de vie importantes telles que le travail d'équipe, la créativité et la responsabilité.

Cette rentrée scolaire montre que nous devons rester vigilants, en effet :

- Difficultés croissantes à scolariser les enfants ;
- Enseignants de remplacement quasi-inexistants ;
- Classes surchargées ;
- Frais de scolarité élevés ;

Nos objectifs sont les vôtres.

Affirmez vos exigences en votant pour les candidats présentés par l'APE.